

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur  
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

---

13 MAI 2026

---

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026 (MATIN)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Bilan de l'évaluation de la cinquième tranche du Plan de relance et de résilience (PRR) et perspectives» .....	3
1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Visite de Raffaele Fitto sur le campus de Charleroi: quelles actions en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre l'extrême droite?» .....	5
1.3 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Questions relatives aux cellules d'écoute indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles» ....	9
1.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Octroi et suppression des nouvelles habilitations pour les nouveaux cursus en enseignement supérieur» .....	11
<b>2 Ordre des travaux</b>	<b>14</b>

**Présidence de M. Charles Gardier, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Bilan de l'évaluation de la cinquième tranche du Plan de relance et de résilience (PRR) et perspectives»**

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles, le Plan de relance et de résilience européen (PRR) représente un levier de transformation sans précédent, notamment pour la décarbonation de nos bâtiments scolaires. À l'approche de l'échéance finale de 2026, l'opportunité historique ne doit cependant pas se transformer en risque budgétaire aux conséquences irréversibles. La Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029 est claire: l'efficacité des dépenses publiques doit être mesurée et optimisée. Or, nous entrons dans une phase critique. Selon mes informations, la Fédération Wallonie-Bruxelles a terminé l'évaluation relative à la cinquième tranche et il lui restera une tranche finale de financement auprès de la Commission européenne dans les prochains mois. Ce versement est toutefois conditionné au respect strict de jalons et de cibles dont la réalisation sur le terrain semble parfois sous pression.

Je suis particulièrement attentif au respect du principe «*Do No Significant Harm*» (DNSH) et à l'impact réel de ces investissements sur la résilience climatique des infrastructures. Je ne peux pas tolérer que des lourdeurs administratives ou des retards de chantier conduisent à des sanctions financières ou, pire, à une perte sèche de subventions pour les écoles, les infrastructures sportives ou autres.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, je souhaite vous interroger sur l'état d'avancement concret de ces investissements, les résultats de la dernière évaluation par l'Union européenne et les garanties apportées pour la bonne réalisation de ces projets ambitieux et structurants.

Pour chacun des grands projets subventionnés, quels sont les montants effectivement liquidés à ce jour à l'issue du bilan de la cinquième tranche et quels sont ceux dépendant encore de la validation au moment de la sixième tranche?

Quels sont les jalons intermédiaires et délais critiques identifiés pour ces projets afin de garantir leur finalisation avant l'échéance européenne de 2026? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle en mesure de les respecter? Certains opérateurs de terrain ont-ils officiellement sollicité des délais supplémentaires pour finaliser

leurs projets? À ma connaissance, c'est bien le cas. Dans ce cadre, avez-vous entamé des négociations avec l'Union européenne pour un assouplissement du calendrier de cette sixième tranche? Quelle a été la réponse de la Commission européenne? Quels sont les points de blocage ou dossiers spécifiques que vous avez identifiés comme à risque de non-conformité? Quelles actions entreprenez-vous pour ne pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit pénalisée au moment de la sixième tranche?

Enfin, quels risques de perte de financements européens avez-vous identifiés en raison de retards ou de difficultés administratives? Dans l'affirmative, quelles mesures correctrices votre gouvernement envisage-t-il?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur l'état d'avancement du Plan de relance européen.

Premièrement, concernant les montants liquidés et ceux restant à percevoir, je rappelle brièvement le fonctionnement du mécanisme. La Fédération Wallonie-Bruxelles met en œuvre des mesures d'investissement et des réformes dans le cadre du PRR, leur réalisation étant évaluée par la Commission européenne sur la base de jalons et de cibles conditionnant le versement des différentes tranches de financement. Le montant total s'élève à 401 438 746 euros. À ce jour, il reste trois demandes de paiement à percevoir: la demande n° 4 de 46 382 556 euros en cours d'audit par la Commission européenne; la demande n° 5 de 38 521 765 euros qui vient d'être soumise à la Commission européenne; la demande n° 6 de 77 802 819 euros qui sera soumise à la Commission européenne en décembre 2026. L'ensemble des mesures introduites dans les trois premières demandes ont été reconnues comme atteintes.

Deuxièmement, concernant les jalons et délais, l'échéance centrale reste fixée à l'été 2026. Il n'a été possible d'obtenir aucun assouplissement de la part de la Commission européenne. Nous devons donc atteindre nos objectifs au délai fixé, avec la seule petite marge de manœuvre que ceux-ci doivent être réalisés pour le dépôt de la demande de paiement. À ce stade, les projections de l'administration indiquent que les objectifs globaux devraient être atteints.

Je relève néanmoins deux points d'attention. Le premier concerne la réforme relative au décrochage scolaire, qui est en cours d'évaluation par la Commission européenne et pour laquelle plusieurs interprétations divergentes subsistent quant à l'atteinte complète du jalon. Le second point concerne les superficies à atteindre: certains chantiers seront finalisés dans les dernières semaines, ce qui implique un suivi particulièrement étroit. Le principal risque porte sur les délais de réalisation sur certaines sous-cibles, notamment en matière de construction.

Nous avons activé plusieurs leviers pour y répondre: une analyse du potentiel de surfaces pouvant être valorisées dans le cadre du PRR, un dialogue avec la Commission européenne et un renforcement du suivi opérationnel par l'administration.

Nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour éviter tout risque de perte de financement. Comme vous, nous souhaitons acquérir pleinement cette dernière tranche. Nous avons mobilisé tous les leviers, nous avons activé toutes les ressources et nous exerçons une pression importante, notamment sur l'administration, afin d'atteindre l'ensemble des objectifs dans les délais impartis.

En conclusion, nous abordons une phase décisive avec un niveau d'exigence élevé, mais aussi avec la conviction d'avoir mis tout en œuvre pour réussir. Notre mobilisation reste totale jusqu'à l'échéance.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je reste inquiet: la dernière demande de paiement est cruciale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque l'essentiel des budgets y est lié. Après les reports d'échéance en échéance et à l'approche de la dernière échéance, le risque de sanctions et, donc, de pertes de financement est réel si les objectifs ne sont pas atteints. Vous savez que la lutte contre le décrochage scolaire est essentielle et elle a aussi un impact financier important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'entends qu'aucun assouplissement n'est possible, cela montre qu'il y a une obligation de résultat à certaines échéances. Vous avez parlé d'une possibilité d'attendre les demandes de paiement, mais aucune date n'est donnée par rapport à ces demandes.

Je prends note de vos propos que «tout est mis en œuvre». On aimerait savoir ce qui se cache derrière le mot «tout».

Vous parlez de superficie atteinte, notamment pour les délais de réalisation en matière de construction. Je peux en parler d'autant mieux qu'il existe un projet de crèche à Verviers pour lequel, si la remise de clé pour accéder au bâtiment n'est pas intervenue à l'échéance de juin 2026, il y aura des pertes au niveau financier. Je suis de très près le projet de Verviers. Pour le moment, le délai est respecté: cette crèche doit ouvrir pour le mois d'août.

Je vous adresserai des questions écrites pour connaître précisément sur chacun des projets européens concernés les risques identifiés et, à la fin du mois de juin, nous tirerons ensemble le bilan: d'une part, la réalisation des objectifs et les montants obtenus et, d'autre part, les montants perdus si ces délais n'étaient pas respectés.

**1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Visite de Raffaele Fitto sur le campus de Charleroi: quelles actions en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre l'extrême droite?»**

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, le mercredi 1<sup>er</sup> avril, l'Université ouverte de Charleroi a accueilli la visite de Raffaele Fitto, vice-président de la Commission européenne et ancien ministre au sein du parti d'extrême droite néofasciste *Fratelli d'Italia*. Bien que cette visite s'inscrive dans une tournée officielle des projets financés par l'Union européenne, la présence d'un représentant d'extrême droite sur un campus de la Fédération Wallonie-Bruxelles soulève un réel problème éthique et politique.

D'une part, inviter un représentant politique de l'extrême droite sur un campus contribue à la normalisation d'un discours de haine raciste, xénophobe, homophobe et fasciste, aux antipodes des valeurs humanistes, inclusives et démocratiques défendues par notre Fédération. D'autre part, il est essentiel de rappeler que la montée de l'extrême droite évolue dans un contexte international. Comme le souligne la journaliste Salomé Saqué dans son ouvrage «*Résister*», l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir en Italie, en Hongrie et en Pologne a entraîné des attaques sans précédent et un affaiblissement significatif des contre-pouvoirs institutionnels et juridiques, une restriction très importante de la liberté de presse, ainsi que des attaques multipliées sur les droits fondamentaux et les libertés individuelles.

Les conséquences de la normalisation des discours de l'extrême droite se traduisent par des actes racistes, sexistes, et homophobes, comme en témoignent les rapports d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Malheureusement trop souvent évoqués dans cette commission, ces rapports alertent au sujet de l'augmentation de toutes les formes de discrimination depuis 2024.

Si je souligne ces différents éléments, c'est parce que nous ne pouvons dissocier l'institutionnel du politique. Accepter la visite d'un représentant de *Fratelli d'Italia*, c'est légitimer le discours d'un parti régulièrement incriminé pour propos racistes, xénophobes, antisémites et faisant l'apologie du fascisme. Cela porte une atteinte directe au socle commun des valeurs universelles de notre démocratie – telles que l'universalité des droits humains et des libertés publiques, l'égalité des femmes et des hommes, la neutralité et l'impartialité de l'État, la liberté de religion et d'opinion –, pourtant promues par notre enseignement supérieur ou encore dans les déclarations de votre gouvernement. Je vous renvoie ici à la page 49 de votre Déclaration de politique communautaire (DPC).

Par ailleurs, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une résolution en 2018 demandant que le gouvernement fédéral la reconnaisse comme entité hospitalière et accueillante. Cette déclaration de principe participe d'un mouvement plus vaste qui vise à défendre l'hospitalité en tant que valeur cardinale de notre politique publique.

Dès lors, comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles justifie-t-il l'organisation de visites de terrain et l'accueil officiel d'un représentant de l'extrême droite européenne sur son territoire? En accueillant une personnalité

de *Fratelli d'Italia*, comment notre Fédération peut-elle respecter son engagement de jouer son rôle fondamental d'éducation, d'ouverture à l'autre, d'émancipation de chacune et chacun, de prévention du repli sur soi et de l'intolérance contenu dans la proposition de résolution «entité hospitalière»? Quelles actions ont-elles été entreprises afin de formuler un refus, ou à tout le moins des réserves, auprès de l'Université ouverte de Charleroi? Quelles mesures votre gouvernement compte-t-il prendre afin de garantir que le soutien financier de l'Union européenne en Wallonie ne serve pas de vitrine politique à des dirigeants d'extrême droite? Enfin, de nombreuses personnes, étudiantes et étudiants se sont mobilisés contre cette venue. Comment réagissez-vous à cette mobilisation?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, vous mentionnez la proposition de résolution du 21 mars 2018 visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière». Le texte se décline autour d'un ensemble de principes à poursuivre, afin de permettre un accueil digne des personnes migrantes, notamment des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Je suis bien évidemment totalement en accord avec les différents principes qui y sont présentés et je m'applique à les promouvoir au sein de notre Fédération.

Cela étant, faire le lien entre ledit texte, qui poursuit l'objectif d'un accueil digne des personnes migrantes, et l'accueil d'un commissaire européen sur un campus me paraît, à tout le moins, incongru. Monsieur El Hajjaji, vous me demandez comment je justifie la visite du commissaire Fitto sur le campus de Charleroi. À ce sujet, mon cabinet a contacté le cabinet du ministre-président Dolimont, qui a confirmé que le commissaire européen Raffaele Fitto, chargé de la politique de cohésion, s'est rendu à Charleroi dans le cadre d'une mission officielle de la Commission européenne dans un État membre. Ce type de visite fait partie des obligations de chaque commissaire au cours de son mandat, en lien avec ses compétences.

La visite à Charleroi a été organisée par la représentation de la Commission européenne en Belgique. Elle ne résulte donc de l'invitation ni du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni d'un établissement d'enseignement supérieur. De plus, le commissaire Fitto s'est rendu sur deux autres sites: le site Usquare à Bruxelles – où il a rencontré la secrétaire d'État Ans Persoons –, et le site Factory à Genk, qu'il a visité en compagnie du gouverneur du Limbourg Jos Lantmeeters et du bourgmestre Wim Dries.

À titre personnel, je ne partage pas les idées politiques de M. Fitto, pas plus que celles de son parti. Néanmoins, dans le cadre de mon rôle de ministre-présidente et de ministre de l'Enseignement supérieur, il ne me semble ni souhaitable ni démocratique d'intervenir auprès des établissements d'enseignement supérieur lorsque des visites officielles – dont je n'ai pas connaissance – ont lieu. En effet, les

autorités académiques sont libres d'accepter ou non ces visites, et ce, à condition de respecter les dispositions légales applicables. En l'occurrence, à ma connaissance, aucune disposition légale n'a été enfreinte.

Comme indiqué par le cabinet du ministre-président Dolimont, la rencontre de ce dernier avec le commissaire Fitto avait pour objectif de faire entendre la voix de la Wallonie dans un moment charnière pour l'avenir du budget européen. Les négociations du cadre financier pluriannuel 2028-2034 étant en cours, M. Dolimont a décidé de faire valoir les priorités de la Wallonie et de défendre l'accès à des fonds européens qui sont cruciaux pour soutenir la transformation de la Région wallonne et, notamment, pour investir dans nos universités. Il est certainement nécessaire de faire entendre la position de la Wallonie face à un commissaire qui est un acteur clé dans les négociations en cours et qui défend des propositions visant à diluer la politique de cohésion dans un plan national unique.

Je ne pense pas que mon rôle soit de m'exprimer au sujet de la mobilisation qui a eu lieu. Les étudiants comme les opérateurs associatifs ont le droit de se mobiliser si et quand ils le jugent opportun, et ce, dans le respect des dispositions applicables.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, l'honneur de la Fédération Wallonie-Bruxelles a davantage été représenté par la mobilisation des étudiants qui ont marqué leur opposition à la présence sur leur campus de M. Fitto. Cet individu représente le projet de société que nous refusons, à savoir une société du tous contre tous, une société où on affaiblit les contre-pouvoirs pour développer un régime à caractère autoritaire et au sein duquel une autorité mine la liberté de la presse à laquelle nous sommes attachés.

J'entends bien qu'on ne peut pas refuser de recevoir un commissaire européen sur son territoire. Mais puisque nous recevons ces individus, peut-être pourrions-nous mettre à l'agenda des discussions certains dossiers sur lesquels il serait très intéressant de les entendre. Je pense par exemple à la régularisation des sans-papiers qui travaillent sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui aspirent à se former, ou encore au soutien à la société civile dynamique. Aborder de tels sujets permettrait de faire comprendre que nous ne partageons pas le même projet de société que ces gens-là.

À titre personnel, j'espère que la visite du 1er avril de ce représentant européen sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera la seule. Effectivement, vous avez précisé que la résolution «entité hospitalière» date de 2018. Cela signifie qu'en 2026, nous pourrions faire une évaluation de cet engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et réaffirmer, à l'occasion d'une date anniversaire, les engagements pris vis-à-vis de cette entité hospitalière que veut être aujourd'hui la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce serait un engagement clair pour une société plus accueillante, plus inclusive et qui refuse tous les extrêmes.

### ***1.3 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Questions relatives aux cellules d'écoute indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Le projet des cellules indépendantes défendu de longue date par le mouvement féministe et étudiant a été récemment concrétisé. Il existe aujourd'hui cinq cellules indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ont pour mission de recueillir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement.

Dans une nouvelle enquête de l'Université libre de Bruxelles (ULB), un étudiant sur trois se déclare victime de violences sexistes et sexuelles. Ces violences se déroulent souvent dans la sphère privée, mais les établissements d'enseignement supérieur sont également des lieux à risque.

Madame la Ministre-Présidente, chaque cellule indépendante a reçu 120 000 euros pour se développer, engager du personnel et communiquer. Comment un tel budget sera-t-il pérennisé? Ce budget est-il jugé suffisant par les cellules pour remplir l'ensemble de leurs missions?

Chaque cellule dispose-t-elle bien d'un lieu physique où recevoir les victimes? Si oui, ce lieu se trouve-t-il en dehors des locaux des établissements d'enseignement supérieur?

Les cinq cellules feront-elles l'objet d'une unification structurelle en termes d'emplois fournis ou de nom? À ce jour, chaque cellule possède un nom différent. L'utilisation d'un nom unique permettrait peut-être de les visibiliser davantage.

Comment se déroule la promotion des cellules auprès des étudiants? Des campagnes d'affichage sont-elles prévues sur les campus afin de les faire connaître? Quels liens ces nouvelles cellules indépendantes entretiennent-elles avec les cellules internes aux universités?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, les subventions allouées aux pôles académiques pour la création et la gestion des cellules d'écoute et d'accompagnement vont être pérennisées et rendues organiques. Elles seront prévues par décret pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

Le projet de décret visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice a été adopté en troisième lecture lors de la réunion du 30 avril 2026 du gouvernement. Le texte a été publié hier sur la plateforme du Parlement.

Une entrée en vigueur rétroactive portera sur les dispositions relatives aux subventions, et ce, afin que l'entièreté des années susmentionnées soit couverte.

À ce jour, je n'ai pas reçu de commentaires de la part des pôles quant aux montants qui leur ont été accordés.

Les missions des cellules seront formalisées par le décret. L'une d'entre elles consiste à assurer un accueil accessible, neutre et bienveillant. Cela induit l'accueil des victimes dans un lieu physique accessible et leur garantissant neutralité et bienveillance.

La liberté associative ne permet pas au gouvernement d'imposer une unification des cellules d'écoute et d'accompagnement des pôles académiques. Ces derniers sont constitués en ASBL et disposent d'un organe de gestion souverain.

À la fin de l'année 2025, l'administration a lancé une campagne de communication relative à la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de cette campagne, un outil interactif permettant d'informer et d'orienter les victimes et les témoins vers les principaux services d'aide compétents a également vu le jour. Les cellules d'écoute et d'accompagnement en font partie.

L'ensemble des visuels publiés sur les réseaux sociaux sont désormais également disponibles sous forme d'autocollants et d'affiches, qui comprennent un code QR renvoyant vers l'outil interactif susmentionné. Les supports numériques sont téléchargeables sur [www.aides-etudes.cfwb.be/](http://www.aides-etudes.cfwb.be/). Les autocollants et les affiches peuvent être commandés auprès du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette campagne a été présentée aux points de contact «harcèlement» des établissements et des pôles académiques lors de la mise en réseau organisée le 23 avril 2026. Elle a suscité un intérêt certain. Les parties prenantes ont fait part de leur souhait de décliner les supports de communication existants et à venir en y intégrant leur propre identité. Cette idée a retenu toute l'attention de l'administration, qui en tiendra compte lors d'une éventuelle relance de la campagne ou lors du lancement de futures campagnes.

Des initiatives individuelles ont également été prises. Par exemple, la campagne «Marcelle», menée par le Pôle académique de Bruxelles, promeut un espace d'écoute et d'accompagnement destiné aux étudiants victimes ou témoins de harcèlement, de discriminations et de violences sexistes et sexuelles. Elle a été diffusée sur les campus et les réseaux sociaux.

Concernant les interactions entre les cellules d'écoute et d'accompagnement et les points de contact «harcèlement» des établissements, le futur décret définira les missions de chacun, ainsi que les contextes dans lesquels des interactions sont souhaitables.

L'administration organise la mise en réseau des points de contact des établissements d'enseignement supérieur et des cellules d'écoute et d'accompagnement. Ces mises en réseau visent notamment à mettre les personnes en relation, à définir une charte de valeurs communes et à évoquer les modalités d'interaction entre les établissements et les cellules, ainsi que le cadre dans lequel elles s'inscrivent – règlement général sur la protection des données (RGPD), secret professionnel partagé, etc.

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, faire connaître ces cellules sera primordial dans les mois et les années à venir. Je suis très contente d'entendre que les subventions allouées aux pôles académiques seront pérennisées et rendues organiques.

L'étude de l'ULB, réalisée auprès de 2 000 étudiants, nous rappelle que les violences sexistes et sexuelles sont une réalité dans nos établissements d'enseignement supérieur. Il est temps de prendre les choses en main.

Nous en reparlerons lors des discussions relatives au futur décret.

#### ***1.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Octroi et suppression des nouvelles habilitations pour les nouveaux cursus en enseignement supérieur»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – La semaine dernière, le gouvernement a autorisé plusieurs établissements d'enseignement supérieur à dispenser une série de nouveaux cursus, tout en gelant toute nouvelle reconnaissance jusqu'à la rentrée 2028-2029. Cette décision soulève des interrogations profondes sur la stratégie adoptée pour réformer le processus. Derrière l'objectif affiché de «stabilisation» de l'offre d'enseignement supérieur se dessine une certaine conception de l'accès au savoir et de l'organisation du paysage académique.

Madame la Ministre-Présidente, dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), vous annoncez vouloir réaliser un audit afin d'obtenir un «balisage strict». Cependant, la DPC indique aussi que vous ne souhaitez pas freiner les habilitations. Pourtant, vous avez gelé celles-ci en 2025 et à nouveau jusqu'à la rentrée 2028-2029, tout en appelant les établissements à modérer leurs demandes d'habilitation. Ce gel décidé jusqu'en 2028-2029, dans l'attente d'un audit et d'une réforme annoncée, interpelle également quant à sa cohérence temporelle. Figurer le système pendant plusieurs années risque d'entraver l'innovation pédagogique et la capacité des établissements d'enseignement supérieur à répondre aux défis urgents, notamment environnementaux et sociétaux.

Au contraire, une politique ambitieuse en matière d'enseignement supérieur devrait encourager l'émergence de formations tournées vers la transition écologique, l'innovation démocratique et la justice sociale. J'ai bien pris connaissance de votre communiqué de presse du 13 avril dernier. Néanmoins, certaines interrogations persistent.

Dans l'attente de l'audit, l'octroi des nouvelles habilitations a-t-il été conditionné à la suppression d'autres habilitations existantes dans l'objectif de garder un volume total constant? Le texte prévoit une suppression d'une série de masters de 60 crédits et de masters de spécialisation sur la base de l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Quelles habilitations ont-elles été supprimées et sur la base de quels critères? Pouvez-vous nous donner quelques explications?

Concernant les critères d'octroi de nouvelles habilitations, votre communiqué de presse mentionne la consultation de nouveaux partenaires sociaux. Quels partenaires sociaux nouveaux sont-ils consultés? Quel est leur pouvoir décisionnel dans l'octroi de ces nouvelles habilitations? Par quels organismes les cinq critères de recevabilité d'une demande d'octroi sont-ils évalués? Quels sont les raisons et critères de sélection pour l'ouverture de nouvelles habilitations qui ne créent pas de nouveaux grades académiques? En quoi ce gel permet-il réellement de stabiliser le système sans freiner l'innovation académique? Comment l'audit que vous avez annoncé associera-t-il les opérateurs de terrain?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de communiquer les grands axes du futur décret relatif aux habilitations. À ce jour, le texte a passé le cap de la première lecture au gouvernement. Les concertations se terminent. Ensuite viendront la deuxième lecture, le passage au Conseil d'État et la troisième lecture. Le texte sera ensuite examiné par le Parlement. Une série de corrections et d'éléments complémentaires seront probablement insérés dans la version prévue pour la deuxième lecture, car nous avons eu l'occasion d'écouter et d'entendre les acteurs de terrain.

Ceux-ci disposent du texte, comme toujours après la première lecture, par le biais de leur fédération de pouvoirs organisateurs, du moins en ce qui concerne les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA), et par le biais du Conseil des rectrices et recteurs (CRef) pour ce qui est des universités. La Haute École libre mosane (HELMo) dispose donc de l'information que vous m'avez demandée.

Nous écoutons le monde de l'enseignement supérieur et nous nous concertons avec lui, même si j'entends souvent le contraire. Cependant, vous comprendrez que je laisse d'abord la place à la discussion avec les partenaires de la majorité avant de présenter au Parlement l'ensemble des modifications qui seront soumises au gouvernement pour la deuxième lecture. Le projet de décret est prévu pour être examiné en commission et en séance plénière avant les vacances parlementaires.

En ce qui concerne l'audit, les missions suivantes devront être remplies. Il s'agira tout d'abord de cartographier l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur – type d'établissement, domaine, niveau, cadre européen, localisation, arrondissement administratif, etc. – à la date du 14 septembre 2026. Il faudra aussi analyser

l'évolution de l'offre sur les dix dernières années à partir de l'entrée en vigueur du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»): dénominations, créations, suppressions, effectifs d'étudiants, effectifs en termes de diplomation, etc. Il s'agira aussi d'évaluer dans quelle mesure l'évolution correspond aux objectifs initiaux du décret «Paysage».

Il conviendra par ailleurs d'identifier les redondances, les lacunes, les zones de manque ou de saturation de l'offre. Nous devons évaluer la cohérence de l'offre actuelle au regard des besoins sociaux, économiques et culturels, régionaux et nationaux. Il faudra aussi analyser le lien entre l'offre actuelle et les demandes des différents acteurs: les autorités académiques et les communautés étudiantes.

Enfin, nous devons examiner l'évolution des processus d'octroi et de suppression des habilitations et proposer des pistes d'amélioration du dispositif. Il s'agira d'évaluer la pertinence des critères actuellement mobilisés, comme l'obligation de co-diplomation ou de co-organisation comme condition d'octroi. Nous devons également examiner le processus de remise d'avis sur les nouvelles habilitations et formuler des recommandations au gouvernement pour permettre une meilleure structuration et un meilleur pilotage de l'offre.

Selon l'administration, plusieurs soumissionnaires ont déjà déposé une offre. Le marché sera attribué dans le courant du mois de juin, pour une réception de l'audit durant le mois de décembre. Contrairement à ce que vous pensez, il y a donc bien une cohérence temporelle. Le gouvernement a d'abord lancé la procédure de validation d'une grande partie des habilitations dites «2024», après un large travail d'analyse. Conformément au décret, les partenaires sociaux y ont été associés, à savoir le Conseil économique et social de Bruxelles, Brupartners, et le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie). Ces derniers ont fait part de leurs remarques, dont certaines ont été suivies. L'administration, comme le prévoit le décret, a également procédé à un important travail d'analyse. En parallèle de la procédure de validation, nous avons lancé l'instauration de l'audit, conformément à la DPC.

Après la réception et l'analyse de cet audit, l'étape suivante consistera à lancer le chantier de la réforme de la procédure d'octroi des habilitations. C'est sur la base de cette nouvelle procédure, qui sera soumise au vote du Parlement, que le processus sera rouvert. La méthode est donc connue et le calendrier l'est également.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, les décisions prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le secteur de l'enseignement supérieur sont parmi les plus bouleversantes sur le plan organisationnel, tant en ce qui concerne le refinancement que le minerval, sans oublier les habilitations. J'ai bien pris note des différents éléments que vous apportez. J'ai aussi pris note des clarifications que vous donnez sur l'audit ou sur le processus. À cet égard, je vous remercie.

En ce qui concerne la suppression d'une série de masters, sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de réponse, de même que sur les différentes échéances que vous annoncez. Cela me donnera l'occasion de revenir vers vous à la rentrée prochaine pour obtenir des informations. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, le fait de reporter jusqu'en 2028-2029 la possibilité d'ouvrir de nouveaux cursus pourrait entraver quelque peu le dynamisme académique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela empêchera l'ouverture de nouvelles options d'études qui permettraient de prendre en compte les défis que pose notre époque, tant en ce qui concerne la transition écologique que l'innovation démocratique, sans oublier les opportunités offertes par le développement de l'intelligence artificielle (IA). Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ces sujets.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de réponse sur l'idée de consulter de nouveaux partenaires, à moins que ce soient Brupartners et le CESE Wallonie. Vous m'indiquez maintenant que ce sont bien eux les nouveaux partenaires. Je vous remercie pour ces éclaircissements.

## **2 Ordre des travaux**

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Octave Daube, intitulée «Comment garantir des conditions dignes de stage pour les étudiants en médecine», et de Mme Valérie Dejardin, intitulée «La longue saignée des enseignants et enseignantes», sont reportées.

La question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Déploiement de l'offre de l'enseignement supérieur (suivi)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10h45.*